

FORMATION INITIALE CACES® PLATE FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNES (PEMP) SELON R486A DE LA CNAM

Durée :	3 jours (21h) comme suit : -1 journée (7h) de formation théorique, -1 journée (7h) de formation pratique, -1 journée (7h) de tests théoriques et pratiques.		Tarifs : Nous contacter
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge par l'OPCO		Délai d'accès : Dès la réception de la convention de formation signée
PSH/PMR (Personne en situation de Handicap) :	-Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH/PMR (coordonnées ci-dessous)		
Contacts :	Service Commercial et administratif : Référent Technique et pédagogique : Référent PSH/PMR : Mail :		M. LEPREVOST David au 03 25 46 00 45 M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71 M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71 contact@afcpreservation.com
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Cf. convention de formation et selon planification client	Nombre de participants : 1 à 6 Organisation de la formation : Présentiel, en continu
Public visé :	Toute personne étant amenée à conduire une PEMP : salarié étant amené à effectuer des travaux en hauteur, agents de la maintenance, électriciens, frigoristes, etc.		
Pré-requis :	Maîtrise du Français (lecture des plaques de charges ou abaques de charges et tests) Savoir compter		
Objectifs :	A l'issue de la formation, le conducteur devra être capable de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accéder à des emplacements et des postes de travail différents et évoluer en hauteur en toute sécurité : <ul style="list-style-type: none"> -En fonctionnement normal ou en mode de secours dans une situation de travail complexe, en utilisant une catégorie de PEMP en intérieurs ou en extérieurs sur différents sols, -En respectant les règles définies dans l'entreprise, sur la voie publique et sur le chantier, -Dans un temps limité (laissé à l'appréciation du testeur). ✓ Assurer la maintenance de premier niveau de l'équipement utilisé, ✓ Rendre compte des anomalies constatées dans l'exécution de ses fonctions. 		
Moyens pédagogiques :	Exposés théoriques et exercices de conduite pratiques (exercices et simulations), NB : Les équipements et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation et des tests sont décrits dans le document « Convention de mise à disposition par le client de locaux, matériels et équipements pour le passage de tests CACES® Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et PEMP », annexé à ce programme.		
Intervenant	Formateur qualifié, testeur rattaché à un organisme testeur qualifié. Note : Le CV du formateur ainsi que du testeur intervenant sur l'action de formation et de test est joint au présent programme.		
Modalités d'évaluation :	-En cours de formation, des évaluations formatives sont réalisées et permettront d'évaluer la progression des stagiaires -Une évaluation sommative sera réalisée en fin de formation		

Sanction de la formation :	<p>Un CACES® sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation pratique et théorique favorable lors des tests (obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 7/10 lors du passage des épreuves théoriques et pratiques, ainsi que d'une note supérieure ou égale à 7/10 sur les items éliminatoires).</p> <p>NB : La délivrance de l'autorisation de conduite reste à la charge de l'employeur, qui devra vérifier en sus de l'obtention par le salarié du CACES® :</p> <ul style="list-style-type: none">-L'aptitude médicale du salarié à conduire la catégorie de PEMP faisant l'objet du passage du CACES®,-L'âge du conducteur (18 ans minimum),-Les connaissances du conducteur vis-à-vis des règles de circulation et de sécurité à appliquer sur le site.
-----------------------------------	--

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afcprevention.com

CONTENU DE LA FORMATION :

Théorie (en salle) : 1 journée

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- Rôle et responsabilités du responsable de chantier
- Rôle des différentes instances et organismes de prévention
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation, ...)
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait, ...)
- Rôle et responsabilités de l'accompagnateur
- Conditions requises pour utiliser une PEMP
- Les différentes catégories de PEMP, caractéristiques, usages courants, avantages et inconvénients
- Technologie des différents organes de PEMP
- Les pictogrammes et panneaux de circulation
- Les risques et facteurs d'accident lors de l'utilisation de PEMP
- L'adéquation, la prise et la fin de poste
- Les règles de conduite, circulation, stationnement et distances de sécurité
- Les consignes et manœuvres associées aux commandes de secours

Note : la dernière heure est consacrée au test à blanc des connaissances des candidats à l'obtention de leur CACES® afin de préparer le test théorique.

Pratique (conduite) : 1 journée

- Examen de l'adéquation de la PEMP,
- Vérifications à effectuer sur la PEMP avant son utilisation,
- Connaître et exécuter les gestes de commandement et de communication,
- Mettre en place le balisage et la signalisation pour évoluer en sécurité,
- Stabiliser une PEMP (suivant catégories de PEMP),
- Mettre la PEMP en position de transport,
- Circuler avec une PEMP en marche avant, marche arrière, en courbe, en ligne droite, tourelle dans le sens de la marche, perpendiculaire au sens à la marche ou encore en sens inverse.
- Utiliser correctement l'avertisseur sonore,
- Savoir réagir à un signal d'alerte,
- Effectuer les manœuvres de secours,
- Positionner une PEMP le long, au-dessus, en dessous d'une surface,
- Déplacer une PEMP le long, au-dessus, en dessous d'une surface (suivant catégories de PEMP),
- Positionner la PEMP dans un espace limité (suivant catégories de PEMP),
- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

Note : chaque candidat fait l'objet d'une évaluation pratique de 30 min afin de préparer les tests pratiques.

Tests théoriques et pratiques : 1 journée

- Test théorique des candidats (1h00)
- Test pratique des candidats (1h00 selon catégorie / candidat)